

**10 propositions
pour l'accès aux
droits.**

**Donnons 
de la VOIX !**

**samusocial
Paris**



**Le Samusocial
de Paris donne
la voix à ses
usagers.**

TRAVAIL, BÉNÉVOLAT ET PROFESSIONNALISATION

01 METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

pour casser les idées reçues et les préjugés sur les personnes sans papier

Selon un rapport de l'OCDE publié en octobre 2021, «*la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation*».

Beaucoup de personnes sans papier travaillent en effet en France, de manière déclarée ou non. Outre la valeur créée par leur travail, ces personnes déclarent leurs impôts en France, sont prélevées des cotisations salariales tandis que leurs patrons s'acquittent des cotisations patronales (assurance chômage, retraite, assurance maladie notamment). Ces personnes ne perçoivent cependant pas les diverses allocations et prestations affiliées, un titre de séjour étant nécessaire pour s'inscrire auprès de Pôle emploi, de la Caf ou de l'Assurance maladie par exemple.

02 VALORISER LE BÉNÉVOLAT

au même titre que le travail salarié dans une demande de régularisation

Les personnes en situation irrégulière peuvent en tout temps être bénévoles ou adhérentes au sein d'une association et ainsi rejoindre les 13 millions de personnes déjà engagées. Le bénévolat devient alors un levier pour rompre avec l'isolement, s'inclure socialement.

Il peut également devenir un puissant outil pour transformer les périodes d'attente de régularisation en temps constructif tout en contribuant à la société.

En prenant en compte ces constats, il est demandé de **systematiser les attestations de bénévolat** (permettant de justifier de la présence sur le territoire) lors d'une mission ainsi que de reconnaître ce document comme étant une réelle insertion dans la société au même titre qu'un certificat de travail.

PARENTALITÉ ET ENFANCE

03 FACILITER LA RÉGULARISATION DES PERSONNES AVEC ENFANT

La scolarisation est obligatoire en France de 3 à 16 ans, peu importe la nationalité des enfants ou la situation administrative des parents. De nombreux enfants de nationalité étrangère, pour certains nés en France, débutent ou poursuivent ainsi leur scolarité au sein des écoles de la République française. Ils y sont formés et prennent ensuite part à la vie de la société en étant les adultes de demain. La réussite scolaire des enfants passant notamment par leur bien-être, il est primordial de leur offrir les meilleures conditions de vie possibles et de faciliter la régularisation de leurs parents. De même, afin de ne pas mettre à mal l'éducation donnée par la France à ses enfants, il est fondamental de faciliter l'accès à la nationalité des jeunes scolarisés en France.

04 OUVRIR PLUS DE PLACES EN CRÈCHES

et repenser les critères d'accès aux crèches

Le nombre de places et les critères d'accès aux crèches sont très contraignants. Cette proposition regroupe 2 constats. La vie en crèche permet aux enfants de s'ouvrir à une socialisation beaucoup plus facilement ce qui est bénéfique pour leur développement. En parallèle, la disponibilité des parents pendant ce temps de sociabilisation leur permet de prendre du temps pour se former voire travailler. Il nous paraît donc important de pouvoir ouvrir l'opportunité d'accéder aux crèches ou à d'autres modes de garde collectifs.



05 DONNER PLUS DE LÉGITIMITÉ AUX CERTIFICATS D'HÉBERGEMENT

Le certificat d'hébergement doit constituer plus qu'une simple preuve de domiciliation et justifier de la précarité (administrative et/ou financière) des personnes hébergées. Actuellement, il ne permet pas d'avoir accès aux tarifs réduits dans le cadre de l'accès à la culture comme un justificatif de bénéfice des minimas sociaux.

Or, selon une enquête datant de février 2019 menée par la DREES, entre 15% et 22% des personnes hébergées en centre d'hébergement ne perçoivent aucun revenu. Alors que 63% des Français déclarent que les tarifs des activités culturelles influencent leur sorties culturelles et pour donner accès à la culture au plus grand nombre, il est demandé de faire en sorte que le certificat d'hébergement associatif devienne un document officiel qui permette l'accès aux établissements culturels gratuitement sans critère de ressources.

06 FAIRE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS UN VÉRITABLE DROIT

La culture est quelque peu oubliée quand il s'agit des personnes en situation de précarité car l'urgence sociale prend le dessus. Or la participation à la vie culturelle est un droit fondamental reconnu dans de nombreux textes et participe à favoriser l'égalité des chances.

Afin que ce droit soit effectif, il est demandé de renforcer les moyens humains pour permettre plus d'ouverture et de mise en place d'activités. Nous pensons notamment aux groupes de parole, sorties et débats. Il nous paraît nécessaire que la culture soit appréhendée dans sa globalité ce qui nous laisse rêver à des lieux de cuisine collectifs, des ateliers de théâtre entre résidents, un accès facilité des enfants aux loisirs, etc.

07 FAIRE QUE LA CIRCULAIRE VALLS SOIT INSCRITE DANS LA LOI

La loi prévoit la délivrance d'un titre de séjour pour les ressortissants étrangers justifiant de forts liens personnels et familiaux en France mais reste silencieuse sur les conditions requises pour cette admission exceptionnelle au séjour.

La circulaire du 28 novembre 2012, dite circulaire Valls, vient lister différents cas de figure (parent d'enfant scolarisé, conjoint de personne en situation régulière, etc.) mais reste appliquée (ou non) de manière discrétionnaire par les services préfectoraux, ne s'imposant pas à eux. Cette même circulaire offre aussi une perspective de régularisation pour les travailleurs sans papier.

Outre un assouplissement des conditions d'accès au droit au séjour, il serait bénéfique que les critères d'admission détaillés dans la circulaire figurent dans la loi et ne soient ainsi plus soumis au pouvoir discrétionnaire des préfets mais appliqués de façon uniforme et ce sur l'ensemble du territoire.

08 AMÉLIORER LES ÉCHANGES AVEC LES SERVICES PRÉFECTORAUX et l'accueil en préfecture

L'égalité d'accès ainsi que la continuité figurent au titre des grands principes régissant les services publics en France. Cependant, et encore plus depuis la crise sanitaire, l'accès aux préfectures pour les ressortissants étrangers est devenu un réel parcours du combattant. La dématérialisation et l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous en ligne ou les délais d'attente très longs (plus d'un an) nécessitent bien souvent de recourir aux services d'un professionnel du droit. De nombreuses initiatives payantes se mettent également en place (avec par exemple la pratique des robots captant les rendez-vous), conditionnant l'accès au service public au paiement d'un service privé. Il apparaît ainsi primordial d'améliorer l'accès aux préfectures en mettant notamment en place un numéro de téléphone gratuit, des guichets accessibles sans rendez-vous pour guider les usagers et répondre à leurs interrogations et de plus amples moyens humains pour assurer le bon fonctionnement de ce service public essentiel.



ACCÈS AUX SOINS



09

ELARGIR LE PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AME

Deux dispositifs de solidarité et de santé publique permettent un accès aux soins des personnes à faibles revenus, l'AME et la CSS. Alors que les critères de ressources sont identiques, la liste des actes médicaux pris en charge est plus restreinte pour les bénéficiaires de l'AME, ressortissants étrangers sans titre de séjour. De nombreuses personnes précaires renoncent ainsi aux soins et voient leur santé se détériorer, mettant parfois en péril leur vie et n'ayant d'autre choix que de se tourner vers les urgences des hôpitaux déjà surchargées. En 2020, près d'une personne sur deux rencontrées par Médecins du Monde dans ses centres présentaient un retard de soin.

Devant ce constat, il est demandé d'élargir le périmètre des actes médicaux pris en charge au titre de l'AME et en outre d'étendre la gratuité des transports en commun aux personnes bénéficiaires de l'AME pour lutter contre l'isolement et les déserts médicaux.

LUTTER CONTRE LE REFUS DE CONSULTATION DES MÉDECINS

10

pour les bénéficiaires de l'AME et la CSS

En plus du non-recours aux soins, le refus de consultation est un véritable problème. En 2006, une enquête de Médecins du monde a mis en évidence que 37% des médecins généralistes de secteur 1 et 59% des médecins généralistes de secteur 2 refusaient de prendre en consultation les bénéficiaires de l'AME. Ces chiffres sont certes un peu datés mais traduisent la difficulté des personnes à avoir accès aux soins alors que leur droits sont ouverts. Il est demandé que des contrôles et des sensibilisations soient faites plus régulièrement auprès des médecins pour que les problématiques de santé soient prises en charge au plus tôt et ne s'aggravent pas.

10 propositions pour l'accès aux droits.

01

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION pour casser les idées reçues et les préjugés sur les personnes sans papier

02

VALORISER LE BÉNÉVOLAT au même titre que le travail salarié dans une demande de régularisation

03

FACILITER LA RÉGULARISATION DES PERSONNES AVEC ENFANT

04

OUVRIR PLUS DE PLACES EN CRÈCHES et repenser les critères d'accès aux crèches

05

DONNER PLUS DE LÉGITIMITÉ AUX CERTIFICATS D'HÉBERGEMENT

06

FAIRE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS UN VÉRITABLE DROIT

07

FAIRE QUE LA CIRCULAIRE VALLS SOIT INSCRITE DANS LA LOI

08

AMÉLIORER LES ÉCHANGES AVEC LES SERVICES PRÉFECTORAUX et l'accueil en préfecture

09

ELARGIR LE PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AME

10

LUTTER CONTRE LE REFUS DE CONSULTATION DES MÉDECINS pour les bénéficiaires de l'AME et la CSS